Amendement 59
Malin Björk, Nikolaj Villumsen, Silvia Modig
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution	*Amendement*
55. souligne que, dans l'est de l'Ukraine, plus de 3,5 millions de personnes des deux côtés de la ligne de contact dépendent toujours de l'assistance et de la protection humanitaires et sont confrontées à des coupures d'eau et d'électricité; relève que l'actuelle pandémie de COVID-19 a exacerbé les difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées;	55. souligne que, dans l'est de l'Ukraine, plus de 3,5 millions de personnes des deux côtés de la ligne de contact dépendent toujours de l'assistance et de la protection humanitaires et sont confrontées à des coupures d'eau et d'électricité; relève que l'actuelle pandémie de COVID-19 a exacerbé les difficultés auxquelles ces personnes sont confrontées; ***encourage la Commission, en coordination avec les organes des Nations unies, à redoubler d'efforts pour apporter son aide pendant cette crise humanitaire, conformément à l'aperçu des besoins humanitaires; prie instamment la Commission de prendre des mesures pour assurer la subsistance des 1,4 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays;***

Or. en

Amendement 60
Mick Wallace
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution	*Amendement*
56. déplore l'aggravation de la situation en matière de droits de l'homme en Crimée depuis le début de l'occupation, la Russie ayant considérablement réduit les libertés de réunion, d'expression, d'association, d'accès à l'information et de religion; déplore les mesures discriminatoires imposées par les autorités russes auto-proclamées à l'encontre, en particulier, de la minorité ethnique tatare de Crimée, les violations de ses droits de propriété, l'augmentation des cas d'intimidation de cette communauté et de ceux qui s'opposent à l'annexion illégale sous la forme d'une conscription forcée, de persécutions, de recherches, de détentions et de disparitions forcées, ainsi que l'absence de liberté d'expression, d'association, de religion et de circulation susmentionnées dans la péninsule; demande la remise en liberté immédiate et inconditionnelle des citoyens ukrainiens détenus et emprisonnés illégalement dans la péninsule de Crimée et en Russie, y compris les militants tatars de Crimée; demande en outre à la Russie d'enquêter sur les atrocités commises à l'encontre des Tatars de Crimée ainsi que de garantir et de préserver le droit des Tatars de Crimée, des Ukrainiens et de toutes les communautés ethniques et religieuses de	***supprimé***

conserver et de développer leurs propres culture, traditions, éducation et identité;

Or. en

Amendement 61
Mick Wallace
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution	*Amendement*
57. déplore qu'environ 1,5 million de personnes aient été déplacées en Ukraine, ce qui en fait le neuvième pays au monde en la matière; ***relève que la responsabilité en incombe avant tout à la Fédération de Russie et aux territoires qui lui sont inféodés;*** invite les autorités ukrainiennes à déployer des efforts supplémentaires pour alléger les souffrances des personnes touchées par le conflit et mettre en place des mesures de protection des droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI); demande à l'Ukraine d'accorder la totalité des droits civils et politiques aux PDI et de respecter les normes internationales relatives à leur traitement; souligne l'importance de protéger et de garantir les droits des citoyens ukrainiens dans les territoires temporairement occupés, notamment en simplifiant les procédures pour l'obtention de pensions et de certificats de naissance pour les enfants afin d'éliminer le risque de faire d'eux des apatrides et des personnes vulnérables;	57. déplore qu'environ 1,5 million de personnes aient été déplacées en Ukraine, ce qui en fait le neuvième pays au monde en la matière; invite les autorités ukrainiennes à déployer des efforts supplémentaires pour alléger les souffrances des personnes touchées par le conflit et mettre en place des mesures de protection des droits des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI); demande à l'Ukraine d'accorder la totalité des droits civils et politiques aux PDI et de respecter les normes internationales relatives à leur traitement; souligne l'importance de protéger et de garantir les droits des citoyens ukrainiens dans les territoires temporairement occupés, notamment en simplifiant les procédures pour l'obtention de pensions et de certificats de naissance pour les enfants afin d'éliminer le risque de faire d'eux des apatrides et des personnes vulnérables;

Or. en

Amendement 62
Mick Wallace
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 59

Proposition de résolution	*Amendement*
59. relève que le plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'Ukraine en matière de droits de l'homme expire en 2020; demande un examen approfondi de ses principales réalisations avant de fixer des objectifs relatifs à un plan d'action de suivi; accorde une attention particulière au soutien apporté par le gouvernement ukrainien au peuple tatar de Crimée; exprime sa préoccupation concernant l'absence de fonds liés au programme de réinstallation et de réadaptation des Tatars de Crimée et des personnes d'autres nationalités expulsées du territoire ukrainien dans le projet de budget pour 2021 soumis à la Verkhovna Rada en septembre 2020; invite l'Ukraine à adopter les lois relatives aux peuples autochtones d'Ukraine, au statut du peuple autochtone des Tatars de Crimée et à la modification de sa constitution pour reconnaître l'autonomie nationale et territoriale du peuple tatar sur son sol, en particulier en Crimée, qui résulte du droit inaliénable du peuple autochtone des Tatars de Crimée à disposer de lui-même; insiste pour que les autorités ukrainiennes remédient aux problèmes rencontrés par l'unique chaîne de télévision en langue tatare de Crimée, ATR, et proposent un mécanisme stable de financement et d'assistance technique afin	59. relève que le plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'Ukraine en matière de droits de l'homme expire en 2020; demande un examen approfondi de ses principales réalisations avant de fixer des objectifs relatifs à un plan d'action de suivi; accorde une attention particulière au soutien apporté par le gouvernement ukrainien au peuple tatar de Crimée; exprime sa préoccupation concernant l'absence de fonds liés au programme de réinstallation et de réadaptation des Tatars de Crimée et des personnes d'autres nationalités expulsées du territoire ukrainien dans le projet de budget pour 2021 soumis à la Verkhovna Rada en septembre 2020; invite l'Ukraine à adopter les lois relatives aux peuples autochtones d'Ukraine, au statut du peuple autochtone des Tatars de Crimée et à la modification de sa constitution pour reconnaître l'autonomie nationale et territoriale du peuple tatar sur son sol, en particulier en Crimée, qui résulte du droit inaliénable du peuple autochtone des Tatars de Crimée à disposer de lui-même; insiste pour que les autorités ukrainiennes remédient aux problèmes rencontrés par l'unique chaîne de télévision en langue tatare de Crimée, ATR, et proposent un mécanisme stable de financement et d'assistance technique afin

de permettre à la chaîne de continuer à diffuser ses émissions ***sur le territoire de*** Crimée ***occupé par la Russie***; salue l'initiative de l'Ukraine visant à élaborer une stratégie en faveur du développement et de la vulgarisation de la langue tatare de Crimée pour la période s'étendant jusqu'à 2032;	de permettre à la chaîne de continuer à diffuser ses émissions ***en*** Crimée; salue l'initiative de l'Ukraine visant à élaborer une stratégie en faveur du développement et de la vulgarisation de la langue tatare de Crimée pour la période s'étendant jusqu'à 2032;

Or. en

Amendement 63
Mick Wallace
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution	*Amendement*
60. invite ***le SEAE et la Commission*** à ***concrétiser et mettre en œuvre promptement un mécanisme européen visant à sanctionner les violations des droits de l'homme, une sorte de loi Magnitsky européenne fondée sur l'article 215 du traité FUE, qui permettrait l'application*** de ***sanctions contre les personnes et les entreprises impliquées dans de graves violations*** des ***droits*** de ***l'homme et responsables d'autres crimes, notamment la corruption, et invite l'Ukraine à suivre cet exemple et à adopter une version ukrainienne de cette loi***;	60. invite ***l'Union*** à ***cesser*** de ***faire usage*** des ***régimes*** de ***sanctions unilatéraux qui enfreignent le droit international***;

Or. en

Amendement 64
Mick Wallace
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 bis. condamne dans les termes les plus vifs l'interdiction du parti communiste ukrainien et réclame qu'elle soit levée immédiatement; exprime sa profonde inquiétude face à cette atteinte à la liberté d'expression et au droit d'existence d'un parti politique démocratique en Ukraine, et demande aux institutions européennes ainsi qu'aux autres organes démocratiques européens et internationaux de prendre une position ferme à cet égard et de condamner énergiquement cette atteinte grave à la démocratie en Ukraine;

Or. en

Amendement 65
Mick Wallace
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 65

Proposition de résolution	*Amendement*
65. ***encourage*** les travaux menés par les fondations politiques européennes ***pour*** favoriser l'émergence de la prochaine génération de dirigeants politiques en Ukraine;	65. ***déplore*** les travaux ***d'ingérence politique*** menés par les fondations politiques européennes***, qui prétendent*** favoriser l'émergence de la prochaine génération de dirigeants politiques en Ukraine;

Or. en

Amendement 66
Mick Wallace
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. réaffirme la nécessité pour l'Union de continuer à soutenir l'Ukraine dans le combat contre les menaces hybrides et la lutte contre la désinformation et les infox, notamment par le renforcement des médias indépendants et des communications stratégiques en matière d'éducation aux médias, afin de renforcer la résilience de l'Ukraine; salue l'annonce du lancement du dialogue sur le cyberespace entre l'Union et l'Ukraine;	***supprimé***

Or. en

Amendement 67
Malin Björk, Nikolaj Villumsen, Silvia Modig
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 83

Proposition de résolution	*Amendement*
83. ***regrette, par ailleurs, l'accroissement du nombre d'entreprises d'État et presse l'Ukraine de poursuivre la privatisation de celles-ci afin de moderniser et d'améliorer le fonctionnement de son économie et d'éviter l'oligarchisation; souligne*** que l'Ukraine doit renouveler son engagement dans la lutte contre l'influence des intérêts particuliers, faute de quoi le bilan des réformes engagées jusqu'à présent et, par conséquent, les mesures de soutien à l'Ukraine dans leur ensemble pourraient être fortement compromis;	83. ***souligne*** que l'Ukraine doit renouveler son engagement dans la lutte contre l'influence des intérêts particuliers ***et des oligarques***, faute de quoi le bilan des réformes engagées jusqu'à présent et, par conséquent, les mesures de soutien à l'Ukraine dans leur ensemble pourraient être fortement compromis;

Or. en

Amendement 68
Malin Björk, Nikolaj Villumsen, Silvia Modig
au nom du groupe The Left

Rapport **A9-0219/2020**
Michael Gahler
Accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine
(2019/2202(INI))

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. salue l'adhésion de l'Ukraine au comité de sécurité sanitaire de l'Union européenne et au système d'alerte précoce et de réaction en vue de participer à une coordination paneuropéenne des mesures à prendre en matière de santé publique face à la COVID-19; demande instamment à la Commission, aux États membres et à l'Ukraine d'intensifier la coopération en matière de résilience des services de santé publique ainsi que de partager leurs bonnes pratiques et de travailler avec la société civile à la mise en place de stratégies de prévention épidémique axées sur les groupes les plus vulnérables;	89. salue l'adhésion de l'Ukraine au comité de sécurité sanitaire de l'Union européenne et au système d'alerte précoce et de réaction en vue de participer à une coordination paneuropéenne des mesures à prendre en matière de santé publique face à la COVID-19; demande instamment à la Commission, aux États membres et à l'Ukraine d'intensifier la coopération en matière de résilience des services de santé publique ainsi que de partager leurs bonnes pratiques et de travailler avec la société civile à la mise en place de stratégies de prévention épidémique axées sur les groupes les plus vulnérables; ***prie instamment la Commission d'aider le gouvernement ukrainien à accéder aux vaccins contre la COVID-19;***

Or. en